



Paris, le 22 avril 2023

## A quoi ça sert de discuter ?

Depuis l'année dernière, les représentants des médecins coordonnateurs en EHPAD, dont le SMCG-CSMF, négocient avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) du Ministère de la Santé une nouvelle refonte de nos missions. Alors qu'une belle unanimité nous caractérisait, la DGCS semblait avoir finalement entendu nos remarques et tenir compte de nos revendications début février. Nous avons laissé comprendre qu'il fallait laisser une liberté d'action selon les territoires et les EHPAD vu que la situation est souvent fort différente. Une exigence de notre part reprise par tous : le médecin coordonnateur en EHPAD a pour fonction de coordonner, pas d'être le médecin traitant des résidents. Comme nous le défendons depuis notre existence, il faut sanctuariser la coordination qui n'est pas soluble dans le soin.

Par contre, un même médecin, s'il le souhaite, peut très bien exercer les deux fonctions de médecin coordonnateur et de médecin traitant mais alors avec deux contrats différents avec un temps dédié pour chaque fonction ainsi qu'une rémunération distincte. Il ne faut pas que le soin soit imposé à un médecin coordonnateur qui ne le souhaite pas. Il ne faut pas non plus que des médecins traitants qui souhaitent suivre leur patient entrant en EHPAD ne puissent pas le faire. En tant que branche de la CSMF, votre syndicat reste naturellement attaché à la médecine libérale ! Nous défendons également le périmètre d'action des médecins coordonnateurs et nous refusons le transfert de tâches vers les Infirmières Coordonnatrices (IDEC), même si nous sommes favorables à un certain niveau de toilettage des missions du médecin coordonnateur et à la reconnaissance officielle de la fonction de l'IDEC que nous réclamons depuis plus de 10 ans. C'est à ce titre que j'ai présenté, lors des Assises Nationales des Soins en EHPAD à Paris le 21 mars dernier, en collaboration avec le Professeur Jean-Marie VETEL, la tribune signée par tous vos représentants sans exception afin de défendre notre profession, gage de qualité d'accueil et de soins des personnes âgées dans nos EHPAD.

Malgré cela, l'avancée des négociations est attaquée de toute part par des parlementaires. Fin mars, c'était une députée LR qui portait une Loi qui voudrait, entre autres, nous transformer systématiquement en médecins prescripteurs. Début avril, c'est un projet de Loi, porté par le groupe Renaissance, qui demande à ce que le médecin coordonnateur assure le suivi médical des résidents et devienne, de fait, médecin traitant du résident entrant en EHPAD ! Bien entendu, nous faisons notre possible pour contrer ces dispositions qui ne vont pas dans le sens de l'amélioration de la qualité que nous devons aux aînés accueillis dans nos établissements. Mais pour cela, il faut que nous soyons puissants et représentatifs face à des décideurs qui oublient un peu trop facilement qu'il existe des corps dits intermédiaires que sont les syndicats. L'expertise, c'est nous ! La connaissance du terrain, c'est nous aussi ! C'est pourquoi j'appelle tous les médecins coordonnateurs en EHPAD à nous rejoindre. Rappelez-vous : l'obtention de la Prime Ségur, c'est grâce au SMCG-CSMF ! Faites le bon choix, celui de l'efficacité !

[Rejoignez-nous](#)

[Lire la tribune sur l'avenir de la profession de médecin coordonnateur](#)

Syndicalement vôtre.

**Dr Pascal MEYVAERT**  
Président du SMCG-CSMF

**SMCG-CSMF**

SYNDICAT DES MEDECINS COORDONNATEURS, EHPAD ET AUTRES STRUCTURES, GENERALISTES OU GERIATRES  
79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS – Tél. 01.43.18.88.30 mail : [secretariat@smcg-csmf.org](mailto:secretariat@smcg-csmf.org)